

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 622-2013, 19 juin 2013

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (chapitre O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi édicte qu'un chevalier de l'Ordre peut, de la manière prévue à l'article 3, être promu grand officier ou officier de l'Ordre et un tel officier peut être promu grand officier de l'Ordre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la première ministre, ce qui suit :

— Madame Zila Bernd, C.Q.

est promue officière de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59948

Gouvernement du Québec

Décret 749-2013, 25 juin 2013

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la Sécurité

publique à monsieur Alexandre Cloutier, membre du Conseil exécutif, du 28 juin 2013 au 18 juillet 2013 et du 5 au 9 août 2013.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59959

Gouvernement du Québec

Décret 750-2013, 25 juin 2013

CONCERNANT monsieur Léo La France, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

ATTENDU QUE le gouvernement a renouvelé l'engagement à contrat de monsieur Léo La France comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par le décret numéro 403-2012 du 25 avril 2012 pour une période d'un an se terminant le 2 juillet 2013 et qu'il y a lieu de prolonger cet engagement de six mois;

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Léo La France comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit prolongé de six mois à compter du 3 juillet 2013;

QUE le contrat d'engagement annexé au décret numéro 403-2012 du 25 avril 2012 continue de s'appliquer à monsieur Léo La France et qu'il soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59960